



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 décembre 2025.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine ;  
Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal et ERTEL Sébastien.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame KLIMCZAK Maggy ;  
Messieurs SAVARY Yannick, BOISSEAU William et COLLIN Alexis (Pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine).

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame JEANVOI Nicole est désignée secrétaire de séance.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
  - *Point finances / exercice 2025 (situation au 1<sup>er</sup> décembre)*
  - *Travaux de réhabilitation de l'église SAINT-MARTIN – Avenant n°1 au marché subséquent n°1 « Mission de base de maîtrise d'œuvre » / validation de l'O.P.C.*
  - *Décision du Maire n° 05/2025 (Annulatif décision du Maire n° 04/2025)*
  - *Travaux de réhabilitation de l'église SAINT-MARTIN – Avenants divers aux marchés de travaux*
  - *Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. 2026 / travaux de voirie*
  - *Loyers municipaux / règle de l'arrondi appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026*
  - *Autorisation de signature d'un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public du site sis Les Terres à l'Argent (INFRACOS vers BOUYGUES TELECOM)*
  - *Renouvellement Redevance d'Occupation du Domaine Public / foodtruck « OD BURGER » pour 2026*
3. Questions diverses
  - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
  - Parc agrivoltaïque

## **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025**

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'assemblée délibérante par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le soumettre aux voix pour adoption.

Pas d'observation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2- Rapport des commissions et délibérations**

### **A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »**

Monsieur ANTIGNY indique que :

- **CONGES DE MALADIES** : Madame BAUDIN-LARUE est actuellement en congé de maladie ordinaire et ce jusqu'au vendredi 12 décembre inclus. Monsieur ANTIGNY tient à remercier toutes les personnes qui ont répondu présentes pour assurer son remplacement.  
A ce titre, Madame CAZEMAYOR nous a informé d'un possible arrêt de travail la semaine prochaine suite à un examen médical à venir. En conséquence, toutes les bonnes volontés seront de nouveau sollicitées pour pallier cette absence.
- **OFFRE D'EMPLOI** : Madame Isabelle BOURDIN a été recrutée dans le cadre du prochain départ à la retraite d'un agent des services extérieurs (février 2026). Cette dernière sera en « tuilage » avec Madame Isabelle COURTIN jusqu'à la fin du mois de janvier prochain.  
Un pot de départ sera organisé à son attention le 30 janvier 2026 afin de la remercier pour toutes ses années passées au service de la population.
- **DELEGUES DES ELEVES** : ces derniers ont été reçus en mairie le vendredi 05 décembre dernier. Les thèmes abordés étaient la restauration scolaire et la pause méridienne. Ces échanges ont permis de mettre en exergue le bruit au sein de la cantine lors de la pause déjeuner.
- **ELECTION DES PARENTS D'ELEVES** : 121 inscrits pour 79 votes.  
Les membres titulaires élus sont Mesdames GUITET, DIERIC, PASQUIER et Monsieur COLLIN.  
Quant aux suppléants sont élus Mesdames OBLE, MERY, MEYER et Monsieur CABY.
- **LIVRES DE NOËL** : la distribution sera organisée le lundi 15 décembre prochain au terme du spectacle organisée par l'A.P.E.
- **RESTAURATION SCOLAIRE** : il est rappelé que le changement de prestataire interviendra au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Pour cette raison, un représentant de la société « CONVIVIO » sera présent demain lors des deux services afin de finaliser les derniers détails.

### **B - Commission « Actions sociales »**

Madame SIARD informe que :

- **COLIS DE NOËL** : la distribution du panier gourmand se déroulera le samedi 13 décembre à partir de 11h00 à La Tuilerie autour d'un apéritif (présence des élus souhaitée à partir de 10h30 pour la mise en place) :
  - 43 colis « simple » pour un coût unitaire de 35.10 €,
  - 22 colis « double » pour un coût unitaire de 43.25 €,

- des fleurs seront remises en complément à la gent féminine.

L'ensemble des produits proviennent des commerces locaux (VIVECO, boulangerie DREUX ...).

Pour ce qui est de la communication, il conviendra d'y réfléchir car la distribution de flyers s'est avérée peu probante pour un certain nombre de bénéficiaires.

### **C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »**

Madame CHOLIERE mentionne que :

- BULLETIN ANNUEL : La quasi-totalité des articles a été réceptionnée à ce jour. Il apparaît difficile de respecter les délais nécessaires à l'édition dudit magazine (B.A.T. pour le 12 décembre prochain), notamment compte tenu des délais de relecture et correction. Toutefois, la distribution sera effective pour le début de l'année 2026.
- DATES A VENIR :
  - 11/12 = AG du Comité des Fêtes,
  - 12/12 : AG du SBC
- NOËL DU PERSONNEL MUNICIPAL : cette manifestation se déroulera le vendredi 19 décembre. L'ensemble des commandes est validé. Néanmoins, il convient de récupérer les courses en matinée et d'assurer la mise en place en fin de journée.
- SCULPTURE / LE TERRIER : Le sculpteur a fourni les premières photos de cette dernière qui est réalisée avec des pièces issues de recyclages divers (boules de pétanque, cuillères, fourchettes ...). L'ondine sera installée en entrée de bourg pour la mi-janvier 2026 : croisement entre la RD 17 et les rue Chopin / Marcel Viraud (AZAY-SUR-INDRE vers CHAMBOURG-SUR-INDRE).
- VŒUX DU MAIRE : il est rappelé que ces derniers auront lieu le jeudi 15 janvier 2026 à partir de 19h00 à La Tuilerie.

### **D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

RAS

### **E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- EGLISE : la fin de chantier prévue initialement pour la mi-décembre est reportée compte tenu de divers travaux complémentaires. Ce sujet sera développé plus en amont via la commission « FINANCES »
- VOIRIE / LES HELAS (TRAVAUX DE SECURISATION) : Les travaux ont été réalisés lors de la seconde quinzaine du mois de novembre. Les premiers retours des riverains sont positifs

- *Délibération : Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. 2026 / travaux de voirie*

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés

publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a été constitué chaque année depuis 2018, et il est proposé de le renouveler en 2026.

Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie – programme 2026 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés.

L'exécution technique et financière des marchés en revanche reste à la charge et à la responsabilité des communes membres du groupement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes pour 2026 avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les dispositions précitées (n°2025-12-D57).**

## **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **ETUDE THERMIQUE** : Il est rappelé qu'aucun bâtiment municipal n'était assujéti au décret tertiaire (réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments de 1 000 m<sup>2</sup> et plus, à usage tertiaire).

Le cabinet présentera les résultats de son étude le mardi 16 décembre prochain à 09h30 en mairie.

Cette dernière devrait confirmer les éléments suivants :

- travaux préconisés pour les bâtiments communaux (sûrement école et Tuilerie / étiquettes énergétiques sont les plus mauvaises)

et

- l'opportunité de l'installation d'une chaufferie collective (coûts, possibilités de financement et durée d'amortissement).

Les demandes de subventions seront déposées d'ici la fin de l'année (D.E.T.R., C.R.S.T. et autres).

- **P.L.U.** : la prochaine réunion est prévue en « visio » le lundi 15 décembre à 18h00 en mairie. Il conviendra de finaliser le zonage, de trancher les derniers points du règlement, d'entériner les haies – mares – cours d'eau et boisements.

Monsieur le Maire tient à remercier :

- Les services de l'A.D.A.C. / C.A.U.E. 37 qui ont grandement accompagné la municipalité dans la démarche et surtout innové celle-ci par le biais d'approches nouvelles.

A ce titre, lors du congrès des Maires du 03 décembre dernier, ces derniers ont remis à l'autorité territoriale un livre intitulé « De la terre aux territoires ». Cet ouvrage synthétise un retour d'expérience et propose un guide pratique sur la prise en compte des sols lors d'une révision de P.L.U.

- Le service « A.D.S. » de la C.C.L.S.T. qui a participé aux travaux ainsi que le service « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS »,

notamment Madame Floriane SOMMIER qui est intervenue à ce sujet dans un délai très court pour un rendu conséquent (cartographies des haies, mares, ruisseaux).

A ce titre, Monsieur le Maire indique qu'une étude est actuellement menée par la C.C.L.S.T. et la S.E.P.A.N.T. quant à la gestion des eaux pluviales lors d'intempéries sur les communes d'AZAY-SUR-INDRE, CHAMBOURG-SUR-INDRE (traversée de la RD 943 et divers sites situés sur le haut de la rue Georges Courteline), DOLUS-LE-SEC et REIGNAC-SUR-INDRE.

Cette dernière doit aboutir à des aménagements de fossés, de haies, de noues paysagères ou de retenues d'eaux afin de résorber au mieux ces éventuels désordres, dispositifs dont pourrait bénéficier notre commune dès l'an prochain (financement via la région et le fonds « C.R.S.T. »).

Néanmoins, la collaboration des agriculteurs sera impérative pour mettre à disposition des terres et ainsi faciliter le développement de ces agencements.

- TRAVAUX S.N.C.F. : les travaux doivent être finalisés rapidement.
- VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE : le projet est quasiment arrêté et doit maintenant être chiffré. Une visite de deux écoles où est intervenu le cabinet « TALPA » est prévue le 21 ou 28 janvier prochain (PARCAY-MESLAY et BLOIS) : date à définir prochainement.  
Les demandes de subventions seront déposées d'ici la fin de l'année (D.E.T.R., C.R.S.T. et autres).

#### **G- Commission « Finances »**

- POINT BUDGETAIRE AU 01/12/2025 : un bilan des sections « fonctionnement et « investissement » a été transmis préalablement aux membres de l'assemblée délibérante.  
Monsieur le Maire présente surtout les résultats des opérations d'investissements :
  - Cour de l'école : l'étude va être finalisée et les sommes relatives aux travaux seront à prévoir au BP 2026,
  - Voirie via la C.C.L.S.T. : les différents lieux-dits retenus ont bénéficié de cette opération et ce programme de réhabilitation est à poursuivre,
  - Voiries autres : l'intégralité des travaux a été exécutée,
  - Acquisition de matériels : le renouvellement du parc informatique, la pose d'une alarme à l'école, l'achat de nouveaux matériels pour la cantine et des poubelles de tri hors-foyers ont été finalisés,
  - Aménagement du complexe sportif : la clôture a été installée,
  - Cimetière : l'allée a été réalisée,
  - Audit thermique : les dépenses sont à venir
  - DECI : ce dossier est en attente (liée à un refus de permis de construire à ce jour),
  - Eglise : voir délibération ci-dessous,
  - Circulations douces : opération achevée,
  - Enfouissement des réseaux : travaux ajournés par le SIEIL faute de budget (à prévoir en 2026),
  - Vidéoprotection : aménagement reporté en 2026 par manque de financements,
  - Verger partagé : à peaufiner suite à la révision générale du P.L.U.

Monsieur le Maire précise que :

- L'emprunt inscrit au BP 2025 n'a été souscrit qu'à hauteur de 150 000 € au lieu des 200 000 € prévus initialement,
- L'intégralité des opérations menées à terme l'ont été une nouvelle fois sans augmentation d'impôts.

- EGLISE : la fin de chantier, prévue initialement pour la mi-décembre, est reportée compte tenu de divers travaux complémentaires nécessaires.  
Plusieurs avenants (respectant l'enveloppe budgétaire allouée) liés à ces derniers vont être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante à savoir :
  - La mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (O.P.C.), option initialement non retenue, est à valider car finalement le Maître d'Œuvre ordonnance et coordonne les actions des différents professionnels du bâtiment,
  - Diverses plus-values liées aux imprévus de cette réhabilitation d'envergure.
  - En outre, suite à la visite de chantier du 10 décembre, il a été convenu de restaurer la porte donnant sur la rue « Abbé HARDION » (plutôt que de la changer) car cette dernière possède une histoire (porte du XVIII siècle) et de repeindre la grande porte d'entrée en ocre foncé, qui est la couleur d'origine. A ce titre, un nouvel avenant devrait être soumis aux membres de l'assemblée délibérante lors de la prochaine séance.
  - Enfin, l'échafaudage devrait être démonté d'ici la fin de l'année et les cloches seraient réinstallées pour la fin du mois de janvier 2026.

Les rapports des commissions étant épuisés, Monsieur le Maire soumet les dernières délibérations inscrites à l'ordre du jour aux membres de l'assemblée délibérante :

- *Décision du Maire n° 05/2025 (Annulatif décision du Maire n° 04/2025)*

- *Délibération : Travaux de réhabilitation de l'église SAINT-MARTIN – Avenant n°1 au marché subséquent n°1 « Mission de base de maîtrise d'œuvre » / validation de l'O.P.C.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L 2194-1-6 et R 2194-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-02-D12 en date du 23 février 2022 relative à l'attribution de l'accord-cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'urgence et de mise en sécurité de l'église,

**CONSIDERANT** la validation du marché subséquent n°1 dénommé « mission de base de maîtrise d'œuvre » en date du 05 juin 2024, ayant pour objet une mission de base de maîtrise d'œuvre avec VISA pour les travaux qui ont été préalablement définis au diagnostic pour la phase 1 : le clocher, la phase 2 le beffroi. les deux chapelles latérales, isolement aux tiers, entretien et pour la phase 3 la chapelle Nord et ancienne porte Sud.

**CONSIDERANT** que la mission de base de maîtrise d'œuvre confiée comprenait les éléments de mission suivants :

- **APS** : Avant-Projet Sommaire,
- **APD** : Etudes d'avant-projet définitif,
- **PRO** : Etudes de projet,
- **ACT** : Assistance apportée au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux y compris la rédaction des pièces administratives,
- **VISA** : Visa des études d'exécution et de synthèse,
- **DET** : Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- **AOR** : Assistance au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période du parfait achèvement,

**CONSIDERANT** que celle-ci ne prévoyait pas la mission de prestation supplémentaire éventuelle d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (O.P.C.),

**CONSIDERANT** que le titulaire précité a assuré cette mission supplémentaire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser cette situation par la conclusion d'un avenant,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'impact financier de cet avenant, à savoir :

Mission	Titulaire	Montant du marché initial HT	Projet d'avenant n° 1 HT	Nouveau montant du marché HT
Maîtrise d'Oeuvre	MOREAU-BOKTOR	38 610.00 €	+ 3 960.00 €	42 570.00 €
	et	Montant du marché initial TTC	Projet d'avenant n° 1 TTC	Nouveau montant du marché TTC
	SABOUREAU INGENIERIE	46 332.00 €	+ 4 752.00 €	51 084.00 €

Suite à cette présentation et après avoir répondu aux éventuelles interrogations quant à cette dernière, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le projet d'avenant n° 01 au marché de Maîtrise d'Œuvre.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter ledit avenant et autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier ainsi que toutes les pièces utiles à son application (n°2025-12-D58).**

*- Délibération : Travaux de réhabilitation de l'église SAINT-MARTIN – Avenants divers aux marchés de travaux*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024-11-D51 en date du 20 novembre 2024 relative aux choix des entreprises retenues pour la réalisation des travaux d'urgence et de mise en sécurité de l'église,

**CONSIDERANT** que le titulaire précité, en charge du lot n° 1 « maçonnerie et pierre de taille », a adressé à la municipalité en date du 10 novembre dernier une proposition de travaux en plus-values (3 368.03 €) correspondant à la nécessité de location de matériels pour la réalisation des travaux complémentaires du lot n° 6 « vitraux »,

**CONSIDERANT** que le titulaire précité, en charge du lot n° 6 « vitraux », a adressé à la municipalité en date du 20 octobre dernier une proposition de travaux en plus-values (1 416.00 €) correspondant à des adaptations du projet lors de la réalisation des travaux,

**CONSIDERANT** que le titulaire précité, en charge du lot n° 7 « électricité », a adressé à la municipalité en date du 02 septembre dernier une proposition de travaux en plus-values (1 614.70 €) correspondant à des adaptations du projet lors de la réalisation des travaux,

**CONSIDERANT** les validations préalables de ces dernières par le maître d'œuvre,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante l'impact financier de ces avenants, à savoir :

1- Lot n° 01 : « maçonnerie et pierre de taille »

Lot n°1	Titulaire	Montant du marché initial HT avec avenant 01	Projet d'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Maçonnerie et pierre de taille	JALLAIS	135 890.56 €	+ 2 761.19 €	138 651.75 €
		Montant du marché initial TTC avec avenant 01	Projet d'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
		163 068.67 €	+ 3 313.43 €	166 382.10 €

2- Lot n° 02 : « charpente »

Lot n°2	Titulaire	Montant du marché initial HT avec options	Projet d'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Charpente	FRÉLON	41 505.06 €	+ 2 434.95 €	43 940.01 €
		Montant du marché initial TTC avec options	Projet d'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
		49 806.07 €	+ 2 921.94 €	52 728.01 €

3- Lot n° 03 : « couverture »

Lot n°3	Titulaire	Montant du marché initial HT avec options	Projet d'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Couverture	FRÉLON	65 840.44 €	+ 1 179.95 €	67 020.39 €
		Montant du marché initial TTC avec options	Projet d'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
		79 008.53 €	+ 1 415.94 €	80 424.47 €

4- Lot n° 06 : « vitraux »

Lot n°6	Titulaire	Montant du marché initial HT avec options	Projet d'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Vitreaux	Atelier VAN GUY	9 079.50 €	+ 1 180.00 €	10 259.50 €
		Montant du marché initial TTC avec options	Projet d'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
		10 895.40 €	+ 1 416.00 €	12 311.40 €

5- Lot n° 07 : « électricité »

Lot n°7	Titulaire	Montant du marché initial HT avec options	Projet d'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Electricité	BERDOT	1 156.00 €	+ 1 345.58 €	2 501.58 €
		Montant du marché initial TTC avec options	Projet d'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
		1 387.20 €	+ 1 614.70 €	3 001.90 €

Suite à ces présentations et après avoir répondu aux éventuelles interrogations quant à ces dernières, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante les projets d'avenants aux différents marchés de travaux passés.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner lesdits avenants et autoriser Monsieur le Maire à signer ces derniers ainsi que toutes les pièces utiles à leurs applications (n°2025-12-D59).**

- *Délibération : Loyers municipaux / règle de l'arrondi appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026*

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité loue :

- 3 logements dont les loyers sont révisibles annuellement à date anniversaire sur la base de l'Indice trimestriel de Référence des Loyers (I.R.L.) retenu,
- 2 locaux commerciaux dont les loyers sont révisibles annuellement à date anniversaire sur la base de l'Indice trimestriel des Loyers Commerciaux (I.L.C.) retenu,
- 3 locaux professionnels dont les loyers sont révisibles annuellement à date anniversaire sur la base de l'Indice trimestriel des Loyers des Activités Tertiaires (I.L.A.T.) retenu.

Monsieur le Maire précise que ces révisions annuelles de loyers nécessitent l'application des règles de l'arrondi (à l'euro entier), à savoir :

- Soit à l'entier inférieur,
- Soit à l'entier supérieur.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'assemblée délibérante afin de déterminer quelle règle de l'arrondi doit être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Une délibération est prise à l'unanimité pour valider la règle de l'arrondi à l'entier supérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (n°2025-12-D60).**

- *Délibération : Autorisation de signature d'un avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public du site sis Les Terres à l'Argent (INFRACOS vers BOUYGUES TELECOM)*

**CONSIDERANT QUE** la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE a conclu le 11 mars 2010 avec son Exploitant, la société S.F.R. et la société INFRACOS une convention d'occupation du domaine public permettant l'établissement et l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après « la Convention » ;

**CONSIDERANT QUE** la société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la société BOUYGUES TELECOM et qu'il convenait en conséquence de transférer la convention au cessionnaire de ces infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante

- **D'approuver** la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, d'une deuxième part son exploitant, la société S.F.R., d'une troisième part la société INFRACOS et d'une quatrième part la société BOUYGUES TELECOM ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la convention de la société INFRACOS vers la société BOUYGUES TELECOM,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération,  
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'ensemble des dispositions précitées (n°2025-12-D61).**

- *Délibération : Renouvellement Redevance d'Occupation du Domaine Public / foodtruck « OD BURGER » pour 2026*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

VU la délibération n° 2024-12-D64 en date du 11 décembre 2024 ;

VU l'arrêté n° 2024-12-A114 en date du 18 décembre 2024 ;

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 18 décembre 2024 applicable à compter du 03 janvier 2025 (vente directe d'hamburgers sur le parvis de la mairie tous les vendredis de 18h à 22h) et ce jusqu'au 19 décembre 2025 ;

VU la demande de renouvellement de Monsieur OBLE Davy en date du 15 novembre 2025, domicilié au 73 rue Ronsard 37310 CHAMBOURG-SUR-INDRE, de vente ambulante de hamburgers via l'installation d'un foodtruck ;

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

**CONSIDERANT** qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

**CONSIDERANT** que la vente se réalise sans emprise sur le domaine public routier ;

**CONSIDERANT** la demande de renouvellement de ladite en date du 15 novembre 2025 transmise par Monsieur OBLE Davy pour l'exercice 2026 ;

Monsieur le Maire propose de renouveler cette autorisation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et d'augmenter la redevance d'occupation du domaine public fixée précédemment à 2.00 € par journée de présence.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter cette décision (n°2025-12-D62).**

### **3- Questions diverses**

#### *Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales*

L'ensemble des membres présents donnent leur accord verbal pour poursuivre leurs missions au sein de cette commission. Toutefois, en l'absence de Madame KLIMCZAK Maggy à cette séance, il convient de la contacter afin qu'elle nous communique sa décision.

La prochaine réunion est fixée au mardi 16 décembre prochain et la dernière réunion avant les élections municipales devra intervenir entre le 21 et 23 février 2026.

#### *Parc agrivoltaïque*

Suite aux communications précédentes sur ce sujet, Monsieur le Maire mentionne que le permis de construire a été déposé le 20 novembre dernier.

Son implantation est prévue en limite de CHEDIGNY et de notre commune (les Terres à l'Argent) sur une superficie de 3ha, sous le passage d'une ligne à haute tension et incluant un souci de raccordement jusqu'à la ville de LOCHES.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'être vigilant sur la prise en charge de l'aménagement et l'entretien des chemins d'accès et indique qu'un avis ultérieur de la municipalité sera sollicité dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Commission « Milieux aquatiques, prévention des inondations et Espaces Naturels Sensibles » / CCLST  
Madame JEANVOI a assisté à la dernière réunion de cette commission et qu'elle met à disposition de chacun le document Powerpoint diffusé à cette occasion, contenant entre autre des données très intéressantes sur l'aménagement du lac de CHEMILLE.

Commission « Equipement et politique sportive » / CCLST  
Monsieur ANTIGNY a participé à cette commission.  
Plusieurs sujets ont été abordés notamment les malfaçons initiales engendrant la fermeture du parc aquatique « Naturéo » pour 8 semaines à compter du 15 décembre prochain (garantie de parfait achèvement / année suivant la fin des travaux) ainsi que les principaux investissements envisagés pour l'année 2026.

Centre Intercommunal d'Action Sociale  
Madame SIARD fait un retour de la dernière réunion qui s'est déroulée à La Tuilerie (mobilités, UDAF et curatelle).



Financement du S.D.I.S. 37  
Monsieur le Maire indique que ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Maires le 18 décembre prochain.

*La séance est clôturée à 21h55*

*Date du prochain conseil municipal : mercredi 14 janvier 2026 à 20 h 00*

## **PROCES VERBAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

### **SIGNATURES**

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>JEANVOI Nicole</p>
---	--

